



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2015

LE CHAUFFAGE AU BOIS NE SERA PAS INTERDIT A PARIS LE 1^{ER} JANVIER 2015

Contrairement à l'interprétation qui peut être faite du Plan de Protection de l'Atmosphère publiée en mars 2013, les Parisiens pourront toujours se chauffer au bois à partir du 1^{er} janvier prochain. En effet, seul l'usage des cheminées à foyer ouvert et des appareils anciens sera interdit. Poêles à bois, inserts et foyers fermés, cuisinières et chaudières auront toujours droit de cité dans la capitale et pourront toujours être installés dans la mesure où ils respectent certains critères en matière d'émissions de poussière.

« *Le chauffage au bois performant est toujours possible à Paris. Pour preuve, il existe 250 références d'appareils Flamme Verte parfaitement compatibles avec les nouvelles exigences en matière de qualité de l'air* », rappelle Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Pour suivre le SER sur twitter : [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe plus de 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.